CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal tenue le mardi 6 décembre 2022 à 19 h dans la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sis au 175 Route 107 à Déléage et à laquelle sont présents :

Madame Anne Potvin, mairesse
Madame Kathy Milone, conseillère siège no.1
Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2
Monsieur Serge Lacourcière, conseiller siège no.3
Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4
Monsieur Eric Gauthier, conseiller siège no.6

Est également présente la directrice générale et greffière-trésorière par intérim ainsi que 15 personnes dans l'assistance.

Est absent : Monsieur Stéphane Rivest, conseiller siège no.5

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. La mairesse madame Anne Potvin constate qu'il y a quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 00 et souhaite la bienvenue à tous.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er novembre 2022

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 novembre 2022

2 ADMINISTRATION

2.1 Adoption des comptes et des chèques : 357 066,27 $

2.2 Mandat pour la perception des comptes en souffrance – RPGL Avocats

2.3 Adoption du calendrier des séances du conseil 2023

2.4 Avis de motion et présentation du projet règlement modifiant le règlement 558-ADM-2022 concernant la régie interne des séances de conseil de la Municipalité de Déléage, afin d'y intégrer une modification à l'article 10.2 et 10.4

2.5 Directrice générale par intérim – Entériner la nomination

2.6 Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Renouvellement de l'adhésion 2023

2.7 Nettoyeur Unique – Entretien des tapis au Centre Palma-Morin

2.8 PG Solutions – Contrat d'entretien et soutien des applications 2023

2.9 Mandat à Mazars – Audi intérimaire – Honoraires exercice terminé le 31 décembre 2022

2.10 RIAM – Adoption des prévisions budgétaires et quote-part 2023

2.11 Transfert de fonds

3 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

4 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5 TRANSPORT

5.1 Achat de pneus pour les véhicules du service des travaux publics

5.2 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet redressement et accélération

5.3 Construction FGK Incorporée – Décompte progressif recommandation de paiement # 3

5.4 Honoraires professionnels pour le contrôle des matériaux au 11 novembre – Les Services EXP inc

5.5 Construction FGK Incorporée – Décompte progressif recommandation de paiement # 4

6 HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Avis de motion – Règlement SQ 2021-005 (R.M.546-SEC-2022) – Règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec dans la Municipalité de Déléage

6.2 Présentation et adoption du projet de règlement – Règlement 536-HYG-2022 fixant les modalités de la prise en charge par la municipalité de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée

6.3 RLS Environnement – Offre de service pour la collecte et le transport des matières compostables

6.4 RLS Environnement – Offre de service pour la collecte et le transport des déchets et du recyclage

7 LOISIRS ET CULTURE

7.1 Club Optimiste Déléage 2015 – Aide financière

7.2 Club de L'âge d'Or de Déléage – Aide financière

7.3 Club les Ours blancs – Levée de fonds 2022-2024

7.4 Appel d'offres – Services professionnels d'architecture et d'ingénierie – Conception d'une toiture et bloc sanitaire pour la patinoire – Octroi du contrat

7.5 Club de ski et planches de la Haute-Gatineau – Participation financière

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Groupe CLR Exel Radio - Achat d'une radio mobile

8.2 Entente relative à la fourniture mutuelle de service de protection contre l'incendie et à la fourniture des services d'intervention en désincarcération et en sauvetage nautique par la Ville de Maniwaki

8.3 Municipalité de Grand-Remous – Entente relative à la fourniture de sauvetage hors route d'urgence

8.4 Mandat à M. Ghyslain Robert Consultant – Préparation du devis dans le but d'un achat d'un véhicule d'urgence pour le service des incendies

9. VARIA

9.1 Directeur général et greffier-trésorier par intérim – Nomination

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

11 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2022-12-CMD282 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit, sauf en ajoutant dans varia le point 9.1 Directeur général et greffier-trésorier par intérim – Nomination.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2022-12-CMD283 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er novembre 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par la conseillère Michelle Briand et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er novembre 2022 tel que rédigé.

ADOPTÉE.

2022-12-CMD284 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire de du 9 novembre 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 novembre 2022 tel que rédigé.

ADOPTÉE.

2022-12-CMD285 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX OCTOBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés se totalise 357 066,27 $ et se détaille comme suit;

Adoption des comptes et des chèques :

- Factures payées : 108 413,66 $;
- Chèques : no. 11609 à no.11626
- Prélèvements automatiques : no.3281 à 3294 ;
- Factures à payer : 161 903,09 $;
- Payes : 86 749,52 $;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyé par le conseiller Gilles Jolivette et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter les comptes et les chèques tels que présentés ci-haut et d'autoriser la directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim à émettre les chèques relatifs aux montants énumérés.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2022-12-CMD286 MANDAT POUR LA PERCEPTION DES COMPTES EN SOUFFRANCE – RPGL AVOCATS

CONSIDÉRANT QUE les comptes de taxes municipales et autres montants dus pour l'année 2022 et des années antérieures demeurent impayés malgré l'envoi d'état de compte aux propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Déléage désire éviter le délai de prescription des montants dus;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité mandate la firme RPGL Avocats pour la perception des comptes depuis les dernières années et que leur service est excellent;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par le conseiller Gilles Jolivette et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- de mandater la firme RPGL Avocats pour la perception des taxes municipales et autres montants en souffrance pour l'année 2022 et antérieure.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2022-12-CMD287 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QUE selon les articles 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, un conseil municipal doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois et adopter, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires du conseil en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyé par le conseiller Serge Lacourcière et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le calendrier 2023 des séances ordinaires du conseil, tel que proposé;

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2023		
10 janvier 19h00	7 février 19h00	7 mars 19h00
4 avril 19h00	2 mai 19h00	6 juin 19h00
4 juillet 19h00	1er août 19h00	5 septembre 19h00
3 octobre 19h00	7 novembre 19h00	5 décembre 19h00

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 558-ADM-2022 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE, AFIN D'Y INTÉGRER UNE MODIFICATION AUX ARTICLES 10.2 ET 10.4 - PRÉSENTATION DU PROJET

Avis de motion est donné par la conseillère Michelle Briand qu'il y aura adoption lors d'une prochaine séance du Conseil, du projet de règlement 558-1-ADM-2022 modifiant le règlement 558-ADM-2022, afin d'y intégrer une modification aux articles 10.2 et 10.4.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la *Loi*.

2022-12-CMD288 DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM – ENTÉRINER LA NOMINATION

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale et greffière-trésorière pour un temps indéterminée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une directrice générale et greffière-trésorière par intérim jusqu'au retour de la directrice générale ou jusqu'au comblement du poste;

CONSIDÉRANT QUE l'employée no 13-0009 est déjà à l'emploi de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'entériner la nomination de l'employée no 13-0009 au poste de directrice générale et greffière-trésorière par intérim pour la période du 14 novembre 2022 au 12 décembre 2022 inclusivement;

- et que l'employée no 13-0009 continue d'être une salariée syndiquée, qu'elle conserve tous ses avantages reliés à son poste et que son ancienneté continue de s'accumuler.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2022-12-CMD289 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2023

CONSIDÉRANT les avantages d'adhérer à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) nous permet de bénéficier de la représentation politique stratégique forte et efficiente, les formations adaptées à notre réalité, l'économie sur les approvisionnements, des actualités qui nous concernent en tout temps, l'échange avec nos paires de toutes les régions du Québec lors des évènements tels que dans le cadre du congrès annuel, la souscription à des assurances conçues spécifiquement pour répondre aux besoins du monde municipal et accéder à tous les tarifs préférentiels;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise les services de la FQM dans sa gestion quotidienne comme source d'information;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyé par le conseiller Gilles Jolivette et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'accepter le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2023 au coût de 1 901,14 $ (excluant les taxes) à la Fédération québécoise des municipalités.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2022-12-CMD290 NETTOYEUR UNIQUE – NETTOYAGE DE TAPIS

CONSIDÉRANT QUE les tapis des entrées de l'Édifice Palma Morin ont besoin d'être nettoyés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire une demande auprès de Nettoyeur Unique afin de procéder au nettoyage de ces tapis au besoin seulement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- de faire une demande auprès de Nettoyeur Unique afin de faire nettoyer les tapis des trois (3) entrées de l'Édifice Palma Morin.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2022-12-CMD291 PG SOLUTIONS – CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS 2023

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien et soutien des applications de PG Solutions inc. vient à échéance le 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler ledit contrat pour l'année 2023 et d'effectuer le paiement relatif à ce contrat;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyé par la conseillère Kathy Milone et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- de renouveler le contrat d'entretien et soutien des applications de PG Solutions inc. pour l'année 2023;

- d'autoriser à effectuer le versement au montant de 21 407.19 $ (taxes incluses) à PG Solutions inc., pour renouveler le contrat d'entretien et soutien des applications pour l'année 2023.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2022-12-CMD292 MANDAT MAZARS - HONORAIRES PROFESSIONNELS - AUDIT INTÉRIMAIRE EXERCICE FINISSANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Déléage fait appel à des professionnels chargés d'examiner les comptes et états annuels ainsi que les registres comptables afin de donner un avis sur la fidélité de la présentation de l'information financière de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Déléage nomme la firme comptable Mazars afin de procéder au mandat ci-haut mentionné;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par le conseiller Gilles Jolivette et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- de mandater la firme comptable Mazars afin de procéder à l'audit intérimaire de la Municipalité de Déléage pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022;

- d'autoriser le versement afin de payer la facture relativement aux honoraires professionnels de la firme comptable Mazars au montant 4 500.00 $, plus les taxes applicables pour la production de l'audit intérimaire ci-haut mentionné.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2022-12-CMD293 RIAM HAUTE-GATINEAU - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Déléage contribue au financement de la Régie intermunicipale de l'aéroport Maniwaki Haute-Gatineau au moyen du versement de sa quote-part;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Déléage a reçu les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM) Haute-Gatineau pour l'exercice financier 2023 au montant de 736 510 $;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la Municipalité de Déléage est de 33 099 $ et payable en 2 versements, soit le 1er avril 2023 au montant de 16 549 $ et le 1er juin 2023 au montant de 16 550 $;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyé par le conseiller Serge Lacourcière et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'approuver les prévisions budgétaires 2023 de la RIAM Haute-Gatineau, telles que présentées;

- d'autoriser les 2 versements de la quote-part totalisant 33 099 $.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2022-12-CMD294 TRANSFERT DE FONDS

CONSIDÉRANT QUE selon les prévisions de fin d'année 2022, une augmentation des coûts de l'ordre de 80 000.00 $ sont anticipée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà transféré 275 000 $ par la résolution 2022-11-CMD261 pour l'achat d'un camion de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE le camion n'a pas été acquis en 2022, cette somme ne sera pas utilisée dans l'année financière courante;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2023 en préparation;

CONSIDÉRANT la volonté de terminer l'exercice 2022 près de l'équilibre;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- de reporter la décision de la résolution 2022-11-CMD261 au moment de l'achat du camion;

- d'affecter 80 000.00 $ du surplus accumulé non affecté aux revenus de l'année courante.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2022-12-CMD295 ACHAT DE PNEUS POUR LES VÉHICULES DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'achat de pneus d'hiver pour la niveleuse, le Silverado 2022 et le Silverado 2009

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés auprès de différentes entreprises;

CONSIDÉRANT les recommandations du contremaître par intérim;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyé par le conseiller Serge Lacourcière et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- l'achat de pneus d'hiver pour les véhicules au montant de 8 712,39 $ (excluant les taxes)

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2022-12-CMD296 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Déléage a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du 18 août 2022 au 18 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Déléage transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attentant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux, émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2022-12-CMD297 CONSTRUCTION FGK INCORPORÉE – DÉCOMPTE PROGRESSIF RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 3

CONSIDÉRANT QUE la firme Construction FGK a obtenu l'octroi du contrat pour les chemins Ferme-Joseph, Lac Bois-Franc et Baie Davis dans le cadre de l'aide financière PAVL – Accélération;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés et que Construction FGK doit payer ses fournisseurs pour une partie du contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'Équipe Laurence recommande le paiement #3 pour le projet de travaux de voirie 2022 pour les trois (3) chemins;

CONSIDÉRANT QUE Construction FGK a fait parvenir sa facture du décompte progressif # 3 de 4 l'ordre de 115 830,01 $, taxes incluses, laquelle y figure une retenue contractuelle de 10 %;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser la directrice générale à payer la facture de Construction FGK au montant de 100 743,65 $ taxes exclues.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2022-12-CMD298 HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX AU 11 NOVEMBRE – LES SERVICES EXP INC

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP inc. a été engagée dans le cadre du Programme de la voirie locale (PAVL) Accélération – chemin du lac Bois-Franc, chemin de la Baie-Davis et chemin de la Ferme-Joseph;

CONSIDÉRANT QU'elle a effectué le contrôle des matériaux utilisés par la firme FGK Construction tel que les essais de densité en place, vérification théorique du béton, analyse granulométrique et proctor ainsi que la gestion, suivi coordination, recommandation et envoie du rapport à l'Équipe Laurence qui s'assure que les travaux sont exécutés en toute conformité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de contrôle qualitatif des matériaux sont terminés et que la firme L'Équipe Laurence approuve la facturation de 3 750 $ taxes exclues;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyé par le conseiller Serge Lacourcière et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer la facture no 712279 au montant de 3 750 $, taxes exclues, aux Services EXP inc.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2022-12-CMD299 **PAVL ACCÉLÉRATION DÉCOMPTE PROGRESSIF # 4 – CONSTRUCTION FGK INC**.

CONSIDÉRANT QUE la firme Construction FGK a obtenu l'octroi du contrat pour les chemins Ferme-Joseph, Lac Bois-Franc et Baie Davis dans le cadre de l'aide financière PAVL – Accélération;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés et que Construction FGK doit payer ses fournisseurs pour une partie du contrat;

CONSIDÉRANT QUE L'Équipe Laurence recommande le paiement #4 pour le projet de travaux de voirie 2022 pour les trois (3) chemins;

CONSIDÉRANT QUE Construction FGK a fait parvenir sa facture du décompte progressif # 4 de 4 de l'ordre de 2 995.00 $, pour le décompte progressif, moins une retenue contractuelle de 5% au montant de 149.75 $, et en additionnant la libération de la retenue de 5 % au montant total de 84 027.00 $ afin que le sous-traitant corrige entièrement les déficiences s'il y a lieu et les taxes applicables doivent être ajoutés sur tous les montants ci-haut mentionnés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 86 872,25 $, plus les taxes applicables à Construction FGK inc., afin de payer la facture no 1058 datée du 18 novembre 2022.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

AVIS DE MOTION **RÈGLEMENT NO SQ-2021-005 (R.M. 546-SEC-2022) – RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DANS LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

Par la présente, le conseiller Serge Lacourcière donne avis de motion et dispense de lecture est faite, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement no SQ-2021-005 (R.M. 546-SEC-2022) – Règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec dans la Municipalité de Déléage.

2022-12-CMD300 **RÈGLEMENT 536-URB-2022 FIXANT LES MODALITÉS DE LA PRISE EN CHARGE PAR LA MUNICIPALITÉ DE TOUT SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET D'UNE RÉSIDENCE ISOLÉE - PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 4 octobre 2022 par le conseiller Stéphane Rivest;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le projet de règlement dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par le conseiller Gilles Jolivette et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'adopter le règlement no 536-URB-2022 fixant les modalités de la prise en charge par la municipalité de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2022-12-CMD301 RLS ENVIRONNEMENT – OFFRE DE SERVICE POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES COMPOSTABLES

CONSIDÉRANT QUE le contrat de la collecte et le transport des matières compostables sur le territoire de la Municipalité de Déléage vient à échéance le 31 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE les délais sont trop courts, afin de préparer une nouvelle demande d'appel d'offres concernant la collecte et le transport des matières;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie RLS Environnement est la seule compagnie à fournir le service de collecte et de transport des matières compostables aux municipalités situées au sud de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer un contrat avec RLS Environnement pour la période du 1er février 2023 au 31 janvier 2024, pour le montant de 52 482.00 $, plus les taxes applicables, à raison de 37 collectes annuelles des matières compostables pour ladite période;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Eric Gauthier, appuyé par la conseillère Michelle Briand et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser la signature du contrat avec RLS Environnement pour la période du 1er février 2023 au 31 janvier 2024, pour un montant total de 52 482.00 $, plus les taxes applicables, pour les 37 collectes au total;

- et d''autoriser l'émission des chèques afin de payer les factures relatives à ce contrat.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2022-12-CMD302 RLS ENVIRONNEMENT – OFFRE DE SERVICE POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES DÉCHETS ET DU RECYCLAGE

CONSIDÉRANT QUE le contrat de la collecte et le transport des déchets et du recyclage sur le territoire de la Municipalité de Déléage vient à échéance le 31 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE les délais sont trop courts, afin de préparer une nouvelle demande d'appel d'offres public concernant la collecte et le transport des déchets et du recyclage;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie RLS Environnement est la seule compagnie à fournir le service de collecte et de transport des déchets et du recyclage aux municipalités situées au sud de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer un contrat avec RLS Environnement pour la période du 1er février 2023 au 31 janvier 2024, pour le montant de 104 847.60 $, plus les taxes applicables, à raison de 26 collectes annuelles de déchets et 26 collectes annuelles de recyclage pour ladite période;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Eric Gauthier, appuyé par le conseiller Serge Lacourcière et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser la signature du contrat avec RLS Environnement pour la période du 1er février 2023 au 31 janvier 2024, pour un montant total de 104 847.60 $, plus les taxes applicables, pour les 52 collectes au total;

- et d''autoriser l'émission des chèques afin de payer les factures relatives à ce contrat.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

NOTE AU P.V. Le conseiller M. Gilles Jolivette se retire de la table des délibérations pour la résolution suivante.

2022-12-CMD303 CLUB OPTIMISTE DE DÉLÉAGE – AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Club Optimiste Déléage 2015 est un organisme sans but lucratif et plusieurs activités sont organisées par les bénévoles œuvrant dans cet organisme;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été déposée auprès de la Municipalité de Déléage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité acquiesce à cette demande et autorise un montant de 1 200.00 $;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par la conseillère Kathy Milone et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser à émettre un chèque au nom du Club Optimiste Déléage 2015 au montant de 1 200.00 $ pour une aide financière;

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

NOTE AU P.V. Le conseiller M. Gilles Jolivette revient à la table des délibérations.

2022-12-CMD304 CLUB DE L'ÂGE D'OR DE DÉLÉAGE – AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'Âge d'Or de Déléage est une association à but non lucratif très active au service de nos aînés et compte plus de 250 membres;

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'Âge d'Or organise un souper de Noël qui aura lieu le vendredi 16 décembre 2022 et souhaite offrir un punch aux membres et invités qui participeront à cette soirée;

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'Âge d'Or sollicite une participation monétaire de la Municipalité de Déléage afin de faire de cette soirée une réussite;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité acquiesce à cette demande et autorise un montant de 200.00 $;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser à émettre un chèque au nom du Club de l'âge d'Or de Déléage au montant de 200.00 $ pour une aide financière;

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2022-12-CMD305 CLUB LES OURS BLANCS – LEVÉE DE FONDS

CONSIDÉRANT QUE le Club les Ours Blancs est un organisme à but non lucratif très actif dans la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Club les Ours Blancs organise une levée de fonds afin que les bénévoles continuent le travail de mise à niveau des sentiers année après année;

CONSIDÉRANT QUE cette année, le Club les Ours Blancs offre une publicité sur une affiche dans les sentiers, soit : une grande affiche au montant de 1 000.00 $ et une petite au montant de 400 .00 $, plus les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le soutien à cet organisme est très important afin de maintenir le réseau des sentiers de motoneiges dans la Vallée-de-la-Gatineau et ainsi contribuer au maintien du réseau régional et provincial;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Déléage désire avoir une visibilité dans les sentiers de motoneiges et a choisi la publicité sur l'affiche à 400.00 $, plus les taxes applicables;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser à émettre un chèque au nom du Club les Ours Blancs au montant de 400.00 $, plus les taxes applicables, afin que le Club puisse procéder à faire installer l'affiche pour la visibilité de la Municipalité dans les sentiers de motoneiges.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2022-12-CMD306 APPEL D'OFFRES - SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE – CONCEPTION D'UNE TOITURE ET BLOC SANITAIRE POUR LA PATINOIRE – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Déléage a procédé à un appel d'offres par invitation concernant les services professionnels en architecture et l'ingénierie afin de concevoir les plans et devis pour la conception d'une toiture et d'un bloc sanitaire pour la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Déléage a reçu 4 soumissions qui se lisent comme suit :

CONSULTANTS – PROJET DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL							
INGÉNIERIE CIVILE							
	MÉCANIQUE	**ÉLECTRICITÉ**	**STRUCTURE**	**ARCHITECTE**	**SURVEILLANCE**		**HONORAIRES**
DWB	oui	oui	oui	oui	oui		86 320.00 $
LH2	oui	oui	non	non	oui		86 020.00 $
CARBONIC	oui	oui	non	non	oui		14 900.00 $
PLA Architectes	non	non	non	oui	oui		38 575.00 $

CONSIDÉRANT QUE dans la demande de l'appel d'offres, il est spécifié que le soumissionnaire doit fournir les services professionnels en ingénierie architecturale, en mécanique, en génie civil ainsi que la surveillance des travaux afin de concevoir les plans et devis relatifs à cette demande;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire offre tous les services ci-haut spécifiés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyé par la conseillère Michelle Briand et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'octroyer le contrat à la firme DWB Consultants au montant de 86 320.00 $, plus les taxes applicables comme étant la seule soumission conforme à la demande de l'appel d'offres;

- d'autoriser la signature de tout document relatif à ce contrat.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2022-12-CMD307 CLUB DE SKI ET PLANCHES DE LA HAUTE-GATINEAU – PARTICIPATION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau a présenté une demande de contribution pour le transport des enfants vers le centre de ski du Lac Ste-Marie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité estime l'importance de participer à réduire les coûts engendrés par la pratique du ski et de la planche pour les parents des jeunes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'inciter nos jeunes à faire du sport et de profiter des installations que nous avons dans notre région;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- de contribuer financièrement au programme du club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau pour un montant de 75.00 $ par inscription, soit la moitié du coût du transport. Pour un maximum de 15 inscriptions.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2022-12-CMD308 GROUPE CLR EXEL RADIO - ACHAT D'UNE RADIO MOBILE

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été réalisée pour la fourniture et l'installation d'une radio mobile Kenwood multiprotocole pour le service des incendies;

CONSIDÉRANT le devis no QTEG0254 présenté par le Groupe CLR Exel Radio, qui inclut l'achat de la radio, le bloc d'alimentation, la base magnétique, le connecteur UHF, l'antenne ajustable, l'installation et l'activation de l'appareil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyé par le conseiller Serge Lacourcière et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser l'achat de ladite radio aux termes et conditions du devis pour la somme de 1 449.00 $, plus les taxes applicables;

- d'autoriser l'émission d'un chèque au nom de Group CLR Exel Radio, au montant de 1 449.00 $, plus les taxes applicables.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2022-12-CMD309 ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE MUTUELLE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE, À LA FOURNITURE DES SERVICES D'INTERVENTION EN DÉSINCARCÉRATION ET EN SAUVETAGE NAUTIQUE PAR LA VILLE DE MANIWAKI - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki possède les équipements et les ressources nécessaires à la fourniture des services de protection contre l'incendie et d'intervention en désincarcération et en sauvetage nautique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Déléage offre ces services et désire aussi bénéficier d'entraide de la part d'autres municipalités offrant un service de protection contre l'incendie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer l'entente relative à la fourniture mutuelle de protection contre l'incendie, à la fourniture des services d'intervention en désincarcération et en sauvetage nautique, selon les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-24.1) qui stipule que toute municipalité locale peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence, selon les tarifs ci-dessous;

	Tarif horaire
Autopompe	200,00 $
Camion-citerne	200,00 $
Camion échelle	1 500,00 $
Unité d'urgence (poste de commandement, bateau, véhicule en désincarcération)	100,00 $
Véhicule du directeur du service de sécurité incendie	50.00 $

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser la mairesse, Anne Potvin et la DG et greffière-trésorière, Anne Courville à signer l'entente relative à la fourniture mutuelle de protection contre l'incendie, à la fourniture des services d'intervention en désincarcération et en sauvetage nautique avec la Ville de Maniwaki.

ADOPTÉE.

2022-12-CMD310 **ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICE D'INTERVENTION EN SAUVETAGE HORS ROUTE PAR LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS - AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grand-Remous possède les équipements et les ressources nécessaires à la fourniture de service d'intervention pour le sauvetage hors route;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grand-Remous offre ces services aux municipalités environnantes qui désirent bénéficier de ce service;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Déléage désire se prévaloir de ce service selon les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-24.1) qui stipule que toute municipalité locale peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Déléage s'engage à payer à la Municipalité de Grand-Remous le tarif annuel de 500 $, les taxes sont non applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette entente se renouvèle automatiquement d'année en année à moins d'un avis contraire écrit par l'une ou l'autre partie, trois mois avant l'échéance;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyé par la conseillère Kathy Milone et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser la mairesse, Anne Potvin et la DG et greffière-trésorière par intérim, Anne Courville à signer l'entente relative à la fourniture de service d'intervention en sauvetage hors route par la Municipalité de Grand-Remous;

- d'autoriser le versement de 500 $, annuellement à la Municipalité de Grand-Remous tant que l'entente restera en vigueur.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2022-12-CMD311 **MANDAT À M. GHYSLAIN ROBERT CONSULTANT – PRÉPARATION DU DEVIS DANS LE BUT D'UN ACHAT D'UN VÉHICULE D'URGENCE POUR LE SERVICE DES INCENDIES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Déléage désire acquérir un véhicule d'urgence pour le service des incendies;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un véhicule d'urgence s'avère hasardeux et complexe;

CONSIDÉRANT QUE ce véhicule d'urgence doit être bâti sur mesure par une compagnie spécialisée dans ce domaine;

CONSIDÉRANT QU' un devis doit être préparé afin de procéder à un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Déléage a reçu une offre de service de M. Ghyslain Robert, consultant, au montant de 3 500.00 $, plus les taxes applicables, incluant un rabais de 3 000.00 $ (spécial AGSIVG);

CONSIDÉRANT QUE ce montant inclut : une rencontre préproduction, une inspection à 50 % de production soit chez le fabricant ou d'une façon virtuelle s'il est à plus de 650 km et une inspection finale à l'usine de fabrication;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyé par la conseillère Michelle Briand et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- de mandater M. Ghyslain Robert de « Les Services Conseil Ghyslain Robert » afin de préparer le devis dans le but de procéder à un appel d'offres public par la Municipalité de Déléage;

- d'autoriser les 3 versements selon l'offre de services, soit : le 1er versement de 25% lors de l'acceptation du devis final, le 2e de 25% lors de l'octroi du contrat et le 3e de 50% lors de la livraison du véhicule.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2022-12-CMD312 **DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM – NOMINATION**

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale et greffière-trésorière pour un temps indéterminée;

CONSIDÉRANT la résolution 2022-12-CMD288 entérinant la nomination de l'employée no 13-0009 à titre de directrice générale et greffière-trésorière par intérim, et ce, pour la période du 14 novembre 2022 au 12 décembre 2022 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE le poste ci-haut mentionné redevient vacant à partir du 13 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un directeur général et greffier-trésorier par intérim jusqu'au retour de la directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur John-David McFaul a manifesté l'intérêt d'occuper ce poste et qu'il possède un bagage d'expérience afin de remplir les fonctions reliées à ce poste;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyé par la conseillère Michelle Briand et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'accepter la nomination de M. John-David McFaul au poste de directeur général et greffier-trésorier par intérim jusqu'au retour de la directrice générale et greffière-trésorière.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2022-12-CMD313 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Eric Gauthier, appuyé par la conseillère Kathy Milone et résolu unanimement par tous les conseillers présents de lever la présente séance ordinaire à 19h22.

-

ADOPTÉE.

Anne Potvin Mairesse	Anne Courville Directrice générale et greffière-trésorière par intérim